

Les enjeux de la formation et l'examen

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent, indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel votre formateur diplômé, enseignant de la conduite et de la sécurité routière, saura vous guider.

Cette formation est organisée en deux parties : La formation théorique, axée sur l'apprentissage des 10 thèmes et la formation pratique.

Persuadés que ces deux parties sont, nous proposons une formation en parallèle, à savoir une combinaison judicieuse des cours théoriques et pratiques.

La formation théorique :

Elle est axée sur les 10 thèmes suivants :

- La circulation routière (panneaux, intersections, circuler, croiser et dépasser, stationner ou s'arrêter)
- Le conducteur (conduire, défaillances du conducteur)
- La route (nuit et intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers (partage de la route)
- Les notions diverses (documents administratifs, chargement et passagers, infractions)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (s'installer au poste de conduite)
- La mécanique et les équipements (entretien et dépannage)
- La sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (éco-mobilité et éco-conduite)

Les thèmes seront traités au cours des stages encadrés par un enseignant. Des tests visant à vérifier, compléter et évaluer les connaissances sont régulièrement dispensés. L'établissement propose des entraînements réguliers sur tablette, dans les mêmes conditions qu'à l'examen.



L'examen théorique

La formation sera validée par l'Examen Théorique Général composé d'une série aléatoire de 40 questions. Les élèves reçus ne doivent pas dépasser les 5 fautes. Il se déroule dans les locaux d'un opérateur agréé moyennant 30€ dont l'auto-école LAVALETTE vous fournis les éléments pour votre réservation (NEPH, site, explications.etc)...

Le résultat est connu par mail dans la journée doit être communiqué à votre auto-école dans la foulée par mail ae.lavalette38@gmail.com .

La formation pratique :

Elle est axée sur les bons comportements du conducteur afin de ne mettre en danger ni sa propre sécurité ni celle des autres.

Les formateurs s'appuient sur un référentiel commun le REMC et dispensent leur cours de manière à valider les 4 compétences globales :

Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales

Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnellement et en sécurité

Préparer ses trajets et conduire le véhicule dans les situations de circulation simples ou complexes

Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système homme-véhicule-environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.

L'examen pratique :

Un enseignant de la sécurité routière attitré sera présent en examen à l'arrière du véhicule afin d'éviter tous litiges entre le candidat et l'expert si litiges il y a.

L'expert valide cette formation par une évaluation des compétences.

- La connaissance et l'utilisation des commandes
- La prise d'information
- L'adaptation de l'allure du véhicule aux circonstances de la route
- L'application de la réglementation
- La communication avec les autres usagers
- Le partage de la chaussée
- Le respect des distances de sécurité

L'expert évalue en outre l'autonomie et la conscience du risque du candidat.

Pour être reçu à l'examen, le candidat doit obtenir au moins 20 points sur 31. L'expert réalise un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et le candidat peut s'instaurer au cours de l'épreuve.